

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Juridiction de l'ordinaire

Il le faut bien !... C'est « l'actualité » qui nous y oblige... Nous devons apprendre à parler la langue de l'Eglise, pour pouvoir suivre, notamment, les polémiques qu'entraîne cette fameuse « juridiction de l'ordinaire » dont il est question dans le règlement du Conseil d'Etat relatif aux Congrégations.

Qu'est-ce donc que cette juridiction de l'ordinaire... ?

Il résulte de la circulaire même que le cardinal Gotti adressait récemment au nom du Pape, aux ordres religieux, qu'à l'heure présente « les réguliers dépendent des évêques pour l'érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, pour les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux ordres, l'administration des sacrements aux fidèles, la prédication, l'exposition du saint sacrement, la consécration des églises, la publication des indulgences, l'érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, la permission de publier des livres; enfin les réguliers dépendent des évêques pour ce qui regarde la charge d'âmes dans les endroits où ils sont investis de ce ministère ».

Par contre — en ce qui touche, notamment, certaines congrégations d'hommes — le Saint-Siège se réserve la juridiction sur les trois points suivants :

1° Les statuts ou constitution des Congrégations ;
2° Le droit de visite, c'est-à-dire le droit de pénétrer dans les établissements de la Congrégation, d'y exercer un contrôle, etc., etc.

3° Le droit de réformation, c'est-à-dire le droit de modification des règles intérieures ou de changement de direction au point de vue du personnel.

Ceci posé, rappelons que le décret d'administration publique, tout récemment paru à l'Officiel, impose à toutes les congrégations qui demanderont l'autorisation, l'obligation de se soumettre à l'ordinaire. Elles devront non seulement joindre à leur demande une déclaration de soumission à cet égard, mais encore une acceptation de l'évêque duquel elles ressortiront.

Pour les congrégations de femmes, aucune difficulté n'est à prévoir.

Mais pour celles des congrégations d'hommes auxquelles nous faisons allusion à l'instant — congrégations dites à vœux solennels, dominicains, jésuites, bénédictins etc., etc. — nous serions paraît-il menacés d'un conflit.

La presse catholique affirme en effet, que ni les congrégations, ni les évêques, ni le Vatican, n'accepteront le décret en question en ce qui touche les trois points essentiels que nous énumérons plus haut.

« Sur ce terrain — lisons-nous, en outre dans une consultation prise, paraît-il, auprès de plusieurs congréganistes de haute marque — l'Eglise ne peut pas plus céder aujourd'hui qu'en 1794, car elle entend rester maîtresse de sa constitution intime... Et qu'on ne dise pas que le Concordat autorise de tels empiètements ! Le Concordat ne

s'occupe pas des congrégations, mais son article 1^{er} garantit la « liberté de l'Eglise catholique ». Qu'est-ce à dire, sinon qu'elle ne peut être gênée dans l'exercice de ses droits canoniques, par exemple en matière de discipline ecclésiastique ? »

Et la suite de cette consultation peut se résumer ainsi : « Que l'on nous dise : Nous ne voulons plus de congrégations !... Soit !... A la rigueur, cela peut se concevoir... Mais qu'on reconnaisse une congrégation en lui imposant le régime canonique auquel elle sera soumise, voilà qui est inadmissible !... »

Evidemment pour de simples profanes comme nous, il peut sembler extraordinaire que certaines congrégations éprouvent une si grande répugnance à se soumettre entièrement à la juridiction d'un évêque, c'est-à-dire d'un prélat qui jouit forcément de la confiance du Saint-Siège. Mais, enfin, les choses sont ainsi. Ne commentons pas encore. Bornons-nous à constater.

Donc, les congrégations en question se révoltent à l'idée qu'un évêque aurait à approuver leurs statuts, pourrait visiter leur établissement et agréer les chefs de ces établissements.

Et les feuilles catholiques ajoutent que les évêques eux-mêmes et le Pape sont dans le même sentiment.

Cette dernière affirmation est-elle absolument exacte ?

Aucune entente ne peut-elle s'établir, sur ce point, entre le gouvernement français et le Vatican ?

C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir.

Outre qu'une solution pourrait intervenir avant la rentrée des Chambres, nous sommes assurés, dans tous les cas, que la question sera soulevée, dès la rentrée, par l'abbé Gayraud qui, on le sait, est un ancien dominicain.

L'issue de ce débat n'est pas douteuse...

C'est à une énorme majorité que le Parlement sanctionnera, sous une forme ou sous une autre, l'interprétation du Conseil d'Etat.

Un grand nombre de modérés qui n'ont pas cru devoir voter la loi sur les associations sont disposés à acclamer la disposition qui soumet entièrement les congrégations à la juridiction de l'ordinaire.

Quant au Concordat, il n'a rien à voir dans la question.

Le Concordat — les congréganistes eux-mêmes le reconnaissent — ignore en effet les congrégations

Napoléon 1^{er} n'a cessé de le dire : « Je ne veux connaître en France que les évêques et leur clergé ! »

C'est donc jouer sur les mots que de prétendre que la liberté du culte catholique, assurée par le Concordat, dépend du régime canonique des congrégations qui se sont reconstituées en France postérieurement à la signature de ce contrat.

La vérité, c'est que le terrain est libre, c'est que nous ne sommes gênés par aucun engagement antérieur, en ce qui touche les congrégations.

Les tolérances abusives dont elles ont pu jouir jusqu'à présent ne sauraient constituer

un précédent et ne sauraient pas davantage avoir force de loi.

Le gouvernement n'a donc qu'à faire preuve de résolution pour obtenir du Vatican les concessions nécessaires.

Si un accommodement est possible, tant mieux ! mais si le Pape — ce qui nous étonnerait — devait se montrer intransigeant, ce serait « tant pis ! » pour les congrégations rebelles à la loi.

UN PAYS DE COCAGNE

Décidément, le Nord est un pays de cocagne, un pays privilégié ! A lui toutes les gloires, à lui toutes les joies. Après Garin de Roubaix, voici le tzar de Dunkerque.

Tout laisse supposer qu'on ne va pas s'embêter, si j'ose m'exprimer ainsi, sans demander l'autorisation au protocole : illuminations, revues, discours, embrassades, foule en délire, cafetiers en fêtes, gargotiers ravis, clients égoïstes, allégresse, musique ! — Gueletons solennels, champagne, toasts « amis et alliés », canons, fanfares, Botjé tzara, krani ! Apothéose. — Puis, le lendemain, mal aux cheveux... etc., etc.

Tel est le programme. Largesse au peuple sera faite et si les fontaines ne coulent pas du vin, du moins les décorations couleront à flots des mains impériales

Déjà, bien des boutonnières baillent, s'ouvrant toutes grandes pour mieux recevoir la manne multicolore. Les « Stanislas », les « Pierre-le-Grand », les ordres de tous genres et de toutes classes vont pleuvoir. Fermons les parapluies, et allez donc, c'est mon « Petit Père ».

A présent qu'on allume les girandoles et que la fête commence.

E. L.

EN CHINE

Réduction de l'effectif français

En raison de la situation en Extrême-Orient, le ministre de la marine, d'accord avec ses collègues des affaires étrangères et des colonies, a décidé d'apporter une nouvelle réduction à l'effectif des troupes que la France entretient en Chine. La brigade d'occupation française aura la composition suivante :

16^e régiment d'infanterie coloniale, constitué à 3 bataillons dont un à Shanghai (ancien 3^e bataillon du 9^e régiment colonial) ; 17^e régiment d'infanterie coloniale, constitué à 2 bataillons ; 3 batteries d'artillerie coloniale dont une à Shanghai ; 2 pelotons du 6^e régiment de chasseurs d'Afrique ; 1 section du génie de la 1^{re} compagnie du 19^e bataillon (7^e régiment du génie et des détachements divers).

Les troupes coloniales retirées du Petchili seront dirigées sur le Tonkin, dans le courant de septembre.

Ces troupes comprennent le 18^e régiment d'infanterie coloniale, 1^{er} bataillon du 17^e régiment colonial et un groupe de 3 batteries d'artillerie coloniale.

Au Transvaal

Le président Krüger

Le correspondant spécial du Daily Telegraph a vu le président Krüger à Hilversum. Il l'a trouvé en meilleure santé et ayant l'air plus fort qu'à aucun moment depuis son arrivée en Europe.

Le président écoute avec plus d'intérêt les

questions qui lui sont posées. Il y répond avec plus de détails, raisonne avec plus d'habileté, de dialectique qu'auparavant. L'Etat de santé en général, ajoute le correspondant, et le rétablissement complet de la maladie d'yeux dont il souffrait résulte de sa forte constitution, aidée par les soins médicaux.

Cette note dément les informations d'après lesquelles l'état du président Krüger serait critique.

Une Interview de Krüger

Un correspondant du Daily Thélograph a interviewé M. Krüger à Hilversum.

Le correspondant lui ayant demandé si la protestation contre la proclamation de lord Kitchener était basée sur la violation des lois internationales, M. Krüger s'est écrié :

« J'ignore les méandres des lois internationales, mais si ces lois ne sont pas très différentes des lois rudimentaires de l'humanité, elles doivent condamner comme crime la tentative d'ajouter des peines et des souffrances arbitraires au danger de ceux qui combattent pour leur foyer, leur famille et leur pays. Il n'y a rien de changé dans la guerre, sinon l'attitude du gouvernement anglais. Nous défendons notre patrie par les moyens les plus efficaces. »

Au sujet de la capture des convois, le président dit que les provisions sont destinées aux femmes et aux enfants et non aux Burghers, lesquels vivent au jour le jour. M. Krüger nie solennellement l'existence de la prétendue conspiration afrikander contre les Anglais ; il nie également que les Boers soient fatigués de combattre, et il dit que la proclamation de lord Kitchener aigrira l'esprit et fortifiera les bras des Boers, et rendra la résistance plus intense.

Enfin, M. Krüger déclare que la question de la protestation est encore à l'étude.

INFORMATIONS

Le Tzar en France

Les préparatifs pour recevoir le Tzar en France se poursuivent activement : les dispositions générales pour la revue de Reims et la revue navale sont déjà prises.

Certains journaux ayant publié que le jeune roi d'Espagne avait l'intention de venir en France pendant le séjour du tzar, une note officielle dément la nouvelle.

Le général André dans le Midi

De Perpignan, le général André s'est rendu à St-Paul-de-Fenouillet où il a présidé l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Rivesaltes-Quillou, à St-Paul et à Rivesaltes, l'accueil reçu par le ministre de la guerre a été des plus enthousiastes.

La foule ne cesse d'acclamer le vaillant collaborateur de défense républicaine, le ferme réformateur de l'armée républicaine.

La loi sur les Associations

Quinze Pères Assomptionnistes ont quitté le grand collège d'instruction secondaire qu'ils dirigeaient, à Nîmes, depuis la fondation de leur congrégation.

Les Jésuites, qui possédaient à Nîmes une résidence comprenant une douzaine de religieux, sont partis également.

Conflit Franco-Turc

Les Phases des Négociations

Une note officielle communiquée aux journaux expose ainsi les phases du conflit franco-turc :

« Le 17 août, un arrangement, concer-

nant les différentes affaires en souffrance, était intervenu avec la Porte, et les dispositions en avaient été rédigées par le ministre des affaires étrangères ottoman, avec approbation du sultan, qui avait promis à notre ambassadeur que ce texte signé de son ministre des affaires étrangères lui serait remis le lendemain.

» Le 19 août, l'ambassadeur de France télégraphiait à Paris qu'aucun des engagements pris n'était respecté. Le 21 août le ministre des affaires étrangères télégraphiait à notre ambassadeur qu'en présence d'une méconnaissance aussi complète de la parole donnée, il ne pouvait plus nous convenir de continuer les pourparlers et il l'invitait à faire savoir à la Porte qu'il recevait l'ordre de quitter Constantinople. Le 23 août, l'ambassadeur de France faisait à la Porte la communication ordonnée et annonçait son départ pour le 26 août. Tous les engagements pris n'ayant pas été tenus, l'ambassadeur de France a quitté Constantinople.

L'uniforme de nos honorables

Alors que s'est ouverte la session des conseils généraux, sait-on que leurs membres ont le droit de porter une épée à poignée de nacre, avec garde argentée!

Ce droit, c'est un décret de 1854 qui le leur confère, décret qui n'a jamais été abrogé et qui attribue aux représentants cantonaux un costume officiel, dont fait partie l'épée sus indiquée et dont voici, pour le su. plus, l'exacte description :

« Habit à la française bleu foncé, à neuf boutons d'argent, avec broderies de feuilles de chêne, d'olivier et d'épis de blé en soie bleu clair nuancée et en argent, au collet, aux parements et à la taille. Gilet blanc, pantalon bleu foncé, du même drap que l'habit, avec bandes de soie bleu et argent; chapeau à la française, ganse en velours noir brodée de soie bleue et argent. »

40.000 mots à l'heure

Deux savants hongrois, MM. Polak et Virag, avaient exposé, l'année dernière, à Paris, un appareil de leur invention destiné à révolutionner les service télégraphiques, et des expériences furent faites sur l'invitation du gouvernement français entre Paris et Lyon, mais elles durent être abandonnées en raison du prix élevé des appareils.

Actuellement, ces appareils sont installés sur la ligne de Buda-Pesth à Fiume et à 375 milles de distance transmettent et reçoivent des dépêches en caractères romains, à une vitesse de 40.000 mots à l'heure

Des négociations sont ouvertes pour établir ce nouveau système en France et en Allemagne, et ce dernier gouvernement a consenti à faire des expériences entre Berlin et Cologne. La ligne entrera en service d'ici peu.

Il est intéressant de noter que ce système de transmission est une combinaison du télégraphe, du téléphone et de la photographie : un rayon lumineux inscrit les messages sur

un papier sensible que l'on développe ensuite et que l'on fixe.

La Vue sous l'eau

Le gouvernement italien a fait expérimenter, en présence du ministre de la marine, un appareil imaginé par MM. Russo et Lanrenti. Cet appareil donne des images naturelles permettant à l'équipage des sous-marins de scruter l'horizon. En fait il est invisible, étant composé d'un tube de cinq pouces de diamètre. On considère ici cet appareil comme supérieur à celui du Zédé.

L'inoculation de la Tuberculose

Le docteur Garnault et le docteur Koch

M. le docteur Garnault est actuellement à Berlin, où il a eu une entrevue avec le docteur Koch. Celui-ci, bien entendu, n'a pas accepté la proposition de son collègue français, estimant qu'une expérience isolée ne prouverait rien.

Le docteur Garnault n'en persiste pas moins à tenter l'épreuve de l'inoculation de la tuberculose. Voici dans quelles conditions il procédera :

• En premier lieu, dit-il je me soumettrai après injection probatoire de tuberculine au régime semi-lacté pendant un an, c'est-à-dire que, pendant un an, sans interruption, bien portant ou malade, j'ingérerai à la maison, comme unique boisson, du lait tuberculeux conpé d'une petite quantité d'eau ordinaire.

• Ce régime me sera d'autant plus facile à suivre que je ne bois pas de vin. Bien entendu, je consommerai le lait le plus riche en tuberculeux qu'il me sera possible de me procurer et dont la teneur en bacilles de la tuberculose sera déterminée toutes les semaines ou tous les quinze jours.

• Malgré l'opinion du professeur Koch, je subirai tous les deux mois ou tous les trois mois une inoculation hypodermique, au niveau de l'avant-bras gauche, d'une culture très virulente de tuberculose bovine dont la virulence sera contrôlée sur des veaux témoins.

• Et alors, conclut-il, si, au bout d'un an, je suis indemne, je ne dirai pas comme Ricard dans un aphorisme célèbre « qu'un Dieu m'a protégé », mais qu'un homme dans les conditions où je me trouvais ne prend pas facilement la tuberculose bovine.

Une escroquerie colossale

Le parquet de Marseille vient de transmettre à ceux de Paris et de Bruxelles des commissions rogatoires se rattachant à une escroquerie colossale, au sujet de laquelle une enquête est ouverte depuis quelques temps à Marseille.

Il s'agit de détournements de fonds et autres opérations frauduleuses commises par un banquier marseillais, M. Carcassonne, récemment arrêté à Nîmes, avec la complicité d'un sieur M... Le montant des détournements commis à cette heure dépasse 2 millions.

D'importantes maisons de banque ou de commerce sont englobées dans ces pertes. C'est ainsi qu'une banque de Toulon perd la jolie somme de 518 900 fr.; la maison P... d'Alger et Charenton, 431.000 fr.; un autre commerçant parisien, 115.000 fr.; M. P... de Marseille, 156.000 fr.; M. X... de Nîmes, 131.000 fr. Enfin, plus d'un million a été englouti dans des Sociétés fictives créées soit à Madagascar, soit dans d'autres colonies, pour exploiter des entreprises qui n'existaient que dans l'esprit des escrocs qui les patronnaient.

A la suite des relevés faits par les deux experts commis par le tribunal de Marseille, une nouvelle affaire dans laquelle est impliqué un commerçant marseillais, M. L..., est venue se greffer sur la première.

Il y a encore une affaire de décorations : M. Carcassonne aurait versé à un ancien député, pour se faire attribuer les palmes académiques, une somme de 10 000 fr.; une correspondance suggestive aurait été saisie.

Enfin, les dossiers contiennent d'intéressants documents sur deux affaires touchant la dernière exposition universelle.

La majeure partie des fonds aurait été détournée tant par les banquiers actuellement sous les verrous que par les promoteurs de l'entreprise.

CHRONIQUE LOCALE

Les vingt-huit jours des instituteurs

Le ministre a été consulté sur la question de savoir si les instituteurs publics qui, par suite d'ajournement du service actif ou pour tout autre motif, n'ont pas été astreint à accomplir la période d'exercice de quatre semaines imposée par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent bénéficier des dispositions de la circulaire ministérielle du 1er mars 1901, c'est-à-dire obtenir la dispense de l'une des deux périodes d'exercices auxquelles ils sont assujettis pendant leur temps de service dans la réserve de l'armée active. Cette question a été résolue par la négative.

La dispense dont il s'agit ne doit être accordée qu'aux instituteurs publics ayant contracté l'engagement décennal en vertu de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 et qui ont accompli la période d'exercices imposée par ledit article avant le passage dans la réserve.

Cour d'assises

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la session du troisième trimestre s'ouvrira à Cahors le lundi 2 septembre prochain, sous la présidence de M. de Gombault, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Quatre affaires seront appelées dans l'ordre suivant :

Lundi 2 septembre. — Première affaire : meurtre; Jean-Baptiste Delcros, propriétaire à Espère; défenseur M^e Lagarrigue. —

Deuxième affaire : incendie volontaire; Elisabeth Lacombe, veuve Bousquet, ménagère à Salviac; défenseur, M^e Besse.

Mardi 3 septembre. — Vols qualifiés; Henri Maniol, de Saint-Paul-de-Vern; défenseur, M^e Besse.

Mercredi 4 septembre. — Parricide; Joseph-Gabriel Brugoux, propriétaire à Saint-Félix; défenseur M^e Carbonel, du barreau de Figeac.

CAHORS

Enregistrement

M. Lambœuf, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, est nommé receveur de l'enregistrement à Castelnaud. Félicitations.

Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène se réunira dans une des salles de la Préfecture, le samedi 31 août à 3 heures de l'après-midi.

Au « Télégramme »

Le Télégramme d'hier reproduit une lettre que M. Lachière nous adressa le 12 août, en réponse à un article paru dans le Journal du Lot, avant les élections au Conseil général, contre le député de Gourdon.

Or, il y a quinze jours que cette lettre a été publiée dans nos colonnes; le correspondant du Télégramme — comme son patron qui attendit 3 semaines avant de nous adresser sa lettre, — a la réflexion longue.

De plus, dans 3 lignes dont il fait suivre la publication de la lettre de M. Lachière, il parle de jésuites rouges.

Quelle valeur peut avoir cette épithète venant du correspondant du Télégramme ?

Si nous ne craignons de faire de la réclame à la feuille toulousaine, nous exigeons bien l'insertion des deux réponses que nous fimes au conseiller général provisoire de Martel, qui depuis s'est courageusement tenu coi.

Mais nous préférons, ici même, demander à celui qui a l'injure si facile, de s'expliquer plus clairement.

Il y a des chances pour qu'il ne le fasse pas.

Jésuites !... mais non, ces gens-là ne doutent de rien.

Alors que la plus élémentaire bonne foi exigeait, qu'à la suite de la publication si tardive de la lettre de M. Lachière, soient publiées nos deux ripostes, le correspondant du Télégramme trouve digne de les supprimer.

Alors que l'attitude politique des cléricaux dont relève M. Lachière et les correspondants du Télégramme a toujours été des plus louches, le correspondant du Télégramme parle de jésuites !

C'est un comble ! Nous disions dernièrement à M. Lachière-

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIX

SEUL AU MONDE

— A dix lieues d'ici, la contrée fourmille d'Arabes, dit Cecil, en se redressant en selle. Ils sont venus vers le nord et ils infestent ce district comme un essaim de sauterelles. D'un moment à l'autre, nous aurons affaire à eux. Si je devais succomber, ne l'attarde pas, mais sauve-toi après avoir coupé ma sabretache.

— Parfaitement, monsieur, répondit Rake d'un ton soumis; mais intérieurement il se dit : Vous laissez seul avec ces diables ? je veux être damné si j'en suis capable.

De nouveau ils se mirent au galop, continuant leur chemin rapidement et en silence. La nuit était devenue d'une obscurité complète, et de sombres nuages présageant une tempête avaient fait disparaître les dernières étoiles.

Déjà ils étaient arrivés au milieu de la plaine, lorsque tout à coup, à travers le lourd et lugubre silence de la nuit, le signal attendu depuis des heures vint frapper leurs oreilles. C'était le cri d'Allah-il-Allah, le cri de guerre

des Moslem. Sortant de l'obscurité, une nuée d'ennemis fondit soudain sur eux avec toute l'impétuosité d'une attaque arabe. Si l'adversaire les avait surpris après une poursuite prolongée ou s'il les avait découverts d'une smalah voisine, c'est ce que les deux troupiers français ignoraient. D'ailleurs, ils n'avaient pas le temps de démêler cette question.

Tout ce qu'ils pouvaient discerner dans l'obscurité, c'était la sinistre lueur de l'acier, c'était la haine jaillissant comme une flamme de tous ces yeux fixés sur eux, c'était un tourbillon de chevaux écumants et fumants, c'étaient les yatagans étincelants brandis sur leurs têtes. Quand au nombre des agresseurs, ils ignoraient s'ils y en avait deux, ou vingt, ou deux cents.

Ils ne savaient pas non plus comment ils furent attaqués, comment ils résistèrent à ce choc formidable, comment ils furent entourés et comment ils se frayèrent un chemin à travers cette foule qui s'était précipitée sur eux au milieu des ténèbres nocturnes, pendant que la bise glaciale fouettait leurs visages et que le sable mouvant de l'Afrique tourbillonnait en nuages autour d'eux.

La lutte fut courte mais désespérée. Une fois affranchis de ce cercle de fer qui menaçait de les écraser, nos deux braves écartèrent, à force de coups de sabre, les lances et les glaives de l'ennemi, jetèrent leurs montures contre cette double haie d'armes, et à travers cette tempête de rage, de blessures et de cris, à travers cet ouragan de vent et de sabre, ils gagnèrent le large, disparaissant

dans l'ombre de la plaine déserte et laissant en arrière ces adversaires dont ils avaient à peine entrevu les visages.

S'ils étaient poursuivis et par quel nombre d'ennemis, ils ne s'en rendaient pas compte, car le galop des chevaux ne produisait aucun bruit sur le sol sablonneux, et les cris furieux que la passion déçue et l'envie du carnage faisaient pousser aux Arabes furent étouffés par le souffle toujours plus violent de la tempête déchaînée. S'il avait fait jour, les deux fugitifs auraient vu un sillon rouge, où le sang des Franks se mêlait à celui des Arabes, marquer leur passage sur le sable jaune du désert.

Ils poursuivaient leur chemin de toute la vitesse de leurs chevaux dévorant l'espace et s'enfonçant dans l'obscurité qui devenait plus intense et plus noire au fur et à mesure qu'augmentait la tempête. Sur des lieues entières, ils parcouraient un terrain plat. Lâchant la bride à leurs montures affolées qui, par miracle, avaient échappé saines et sauvées à la sanglante mêlée, ils se sentaient enlevés avec la rapidité vertigineuse du simoun qui les chassait devant lui.

Une heure se passa dans cette fuite désespérée, une heure qui leur semblait toute une éternité. Ils n'éprouvaient d'autre sensation que celle d'un mouvement vertigineux et incessant à travers la brume embrasée du désert et contre le souffle violent de l'ouragan. Au milieu de l'obscurité profonde, aucun d'eux ne pouvait voir ni entendre l'autre. L'instinct de leurs chevaux seul les maintenait l'un à

côté de l'autre, mais pas un mot ne fut échangé entre eux, et pas un rayon de lumière ne vint déchirer le sombre voile qui enveloppait leurs silhouettes fuyantes.

La première lueur du crépuscule ourlait, à l'est, d'un mince filet grisâtre l'horizon obscurci, lorsque soudain Cecil sentit son cheval fléchir et s'affaisser sous lui. Au même instant, l'animal surmené et épuisé s'arrêta, tremblant de toutes les fibres de son corps.

Cecil quitta la selle, pour ne pas tomber lui-même avec le cheval, qui s'abattit et roula mourant sur le sable.

— Masséna ne saurait pas fournir deux mètres de plus, dit-il. Crois-tu que nous soyons toujours poursuivis ?

Il n'y eut pas de réponse. Cecil s'efforça de fouiller les ténèbres sans rien distinguer; le brouillard était encore trop épais. Il parla plus haut, mais son appel n'éveilla aucun écho. Alors, élevant la voix, il poussa un cri. Quand le vent eut emporté le son, tout redevint silencieux comme auparavant.

Un frisson mortel secoua le jeune homme. Comment avait-il pu perdre son camarade ? Rake devait être bien loin, puisqu'il ne répondait pas à ses appels. Ou bien il devait... Une cruelle alternative se dressa devant lui, avec un pressentiment terrible.

(A suivre)

ze : avant de qualifier les autres, regardez-vous bien une fois pour toutes...
 Vraiment, nous pouvons dire de même au correspondant du *Télégramme*.
 Et il comprendra !

LA RÉD.

Probité

La nommée Marie Pouzergues a trouvé sur la voie publique une somme assez considérable d'argent qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.
 S'adresser au bureau de police ou rue Ramel (Faubourg Labarre), 7.

Arrestation

Le nommé Louis Brondel, né aux Arques (Lot), âgé de 20 ans, inculpé de vol qualifié commis à Puy-l'Évêque le 15 courant, a été mis en état d'arrestation et conduit à la maison d'arrêt de notre ville.

Brondel était sorti l'avant-veille de la prison de Cahors où il venait de purger une condamnation pour vol.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 août 1901

A cette audience est venue l'affaire de vols et d'escroqueries qu'aurait commis la femme Vigié, dite le Murgu.

On sait que cette femme, dans une audience précédente, avait été condamnée, par défaut, à trois mois de prison.

Aujourd'hui, elle a comparu et a essayé de soutenir sa cause, à l'appui de laquelle elle a amené des témoins qui devaient l'innocenter de ses actes indécents à l'égard de pauvres gogos.

Mais, par suite de l'absence de plusieurs témoins, le tribunal renvoie la suite de l'affaire et le jugement à quinzaine.

Plusieurs délits de chasse et de pêche sont punis de 50 francs d'amende.

Vols. — Le nommé Célerié François, propriétaire à Valroufié, inculpé de vol dans les champs, est condamné à 6 jours de prison (loi Béranger).

Vol de vin. — Le nommé Vergne Baptiste, 34 ans, journalier demeurant à Cahors, est inculpé de vol de vin au préjudice des époux Cadart, serrurier, demeurant rue Lastié, 8.

Vergne est condamné à 1 mois de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 AOÛT ET 1^{er} SEPTEMBRE 1901

Allegro Militaire	Schrammel.
Les diamants de la Cour. Ouv ^{re}	Auber.
Les pantins de Violette, f ^o	Adam.
Espana, Valse.	Chabrier.
Haydée, f ^o	Auber.
Polka des Clowns	Allier.

Jeudi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 29 août 1901

Mariage

Loude, Jean-Baptiste, cultivateur et Andrieu Marie sans profession.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
28 Merc.	+ 22	+ 12	767	Couvert-Pluie
29 Jourd.	+ 23	+ 13.5	768.8	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

SAUX. — *Tué par la foudre.* — M. Géralis père, âgé de 60 à 65 ans, habitant le hameau de Sanayré, commune de Saux, canton de Montéq, a été frappé par la foudre, pendant l'orage de dimanche, dans son grenier à blé. La mort a été instantanée. Le fluide est ressorti du grenier sans occasionner de dégâts matériels. Le domestique, qui se trouvait dans une chambre au-dessus de ce grenier, a été renversé par le choc, mais n'a eu aucun mal.

Toute la population de la commune a été douloureusement impressionnée par ce malheureux accident, qui met le deuil dans une famille jouissant de l'estime générale.

BOUVÉ. — *Orage.* — Un orage accompagné de grêle a fait de grands ravages sur une partie de notre commune, surtout sur la section de Ségos, et les communes avoisinantes. Il a emporté une grande partie de la vendange.

MONTCABRIER. — *Foire.* — A cause de la sécheresse qui dure depuis si longtemps, le cours des bestiaux baisse toujours, et il s'est fait peu d'affaires.

Les porcs étaient aux prix ordinaires, ainsi que les moutons, les poules de 3 à 4 fr. la paire; les poulets de 1.50 à 2.50 la paire; les lapins, de 1.50 à 2.50 la paire.

PRAYSSAC. — La foire a été belle, mais les transactions sur les attelages, n'ont pas été importantes, et les cours sont en baisse.

Boeufs gras, entre 28 et 33 fr. les 50 k. Moutons, cours des derniers marchés. Volaille, de 50 à 70 cent. la livre, selon qualité; lapins, 30 cent la livre.

Blé, de 12 à 12.50 les 4/5; Maïs, 10 fr. les 4/5.

Dimanche dernier la grêle a fait beaucoup de dommages au tabac ainsi qu'à la vigne.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Accident.* — Lundi vers six heures du soir, une pauvre vieille femme, Marie Portal, veuve Lamaleyrie, âgée de soixante-dix-huit ans, ménagère, rue Orthabadiol, regagnait son domicile, lorsque à l'angle du quai Legendre, elle fut renversée par Mme A..., qui revenait à bicyclette de faire des courses, et qui alla tomber elle aussi à quelques mètres plus loin.

La veuve Lamaleyrie fut relevée toute ensanglantée.

Transportée de suite à son domicile, le docteur Sirieys, appelé, lui a donné les soins nécessaires. Vu son âge, son état inspire certaines inquiétudes. L'auteur de cet accident a reçu aussi des contusions d'une certaine gravité.

— *Postes et Télégraphes.* — M. Laborie, commis rédacteur des postes à Figeac, est nommé en la même qualité à Paris.

PUYBRUN. — Comité républicain radical.

— La commission représentative du comité républicain radical, réunie en séance extraordinaire, envoie ses félicitations les plus sincères à son président d'honneur, M. Vival, député, M. Boyer, conseiller général et à la majorité de ce conseil qui ont voté des vœux tendant à l'établissement de l'impôt sur le revenu et à l'abrogation de la loi Falloux.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Election au Conseil d'arrondissement.* — Une élection au Conseil d'arrondissement, pour le canton de Gourdon, doit avoir lieu dimanche prochain 1^{er} septembre.

Deux candidats sollicitent les suffrages des électeurs. Ce sont : MM. Vilard, maire de Souillaguet, républicain radical, et Malvy, négociant en vins, ancien conseiller municipal de Gourdon, républicain modéré.

— *Lugubre découverte.* — En creusant le trou du grand réservoir qui doit alimenter en eau notre ville, les ouvriers ont mis à découvert des sarcophages en pierre contenant des ossements humains.

Ces sarcophages doivent dater du treizième ou quatorzième siècle et provenir des débris des sépultures des habitants du château féodal.

Il est probable que les fouilles que l'on pratique actuellement sur les dépendances de l'ancien château feront découvrir d'autres curiosités archéologiques.

SOULLAC. — Mulet emporté.

— Ces jours derniers une charrette attelée contenant M^{lle} L..., tenant sur ses genoux son petit neveu âgé de 2 ans, stationnait devant le Bazar.

Ses achats terminés, le conducteur voulut monter sur son véhicule par derrière, et détacha la sangle (sous-ventrière), et, par suite, la charrette culbuta toucha le sol, les brancards en l'air. Le mulet, effarouché, s'emballa, entraînant dans un galop furieux, la jeune fille affolée et le bébé qui disparurent dans un tourbillon de poussière.

Place de La-Borie, le mulet butta, se cassa une jambe et mit fin à l'aventure, qui menaçait de devenir tragique. La jeune fille et l'enfant n'ont eu aucun mal.

SAINT-SOZY. — *Fête locale.* — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Saint-Sozy les 1^{er} et 2 septembre prochain.

Samedi 31 août. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie, promenade en musique, retraite aux flambeaux.

Dimanche 1^{er} septembre. — Réveil en musique, salves d'artillerie, aubades. A deux heures du soir, mât de cocagne, jeu de la poêle, jeu du baquet, jeu des pots. A quatre heures cavalcades avec chars décorés concert de la musique, bal champêtre. A huit heures, grande illumination à giorno. A neuf heures, feu d'artifice, bataille de confettis. A minuit retraite aux flambeaux.

Lundi 2 septembre. — Réveil en musique courses d'enfants, courses en sacs, course aux cerceaux. A deux heures du soir, course aux ânes. A cinq heures, retraite en musique.

Chez nos voisins

MONTAUBAN. — *Dragon noyé.* — Mardi matin, pendant une manœuvre de passage de rivière, exécutée par le 10^e dragons, sur l'Aveyron, près d'Arduis, un cavalier, nommé Cassagneau, est tombé à l'eau avec deux de ses camarades. Deux des soldats purent regagner la berge, grâce aux secours des autres militaires, mais Cassagneau, entraîné par le courant, se noya et on ne repêcha qu'un cadavre.

Le corps de l'infortuné soldat sera transporté chez ses parents, à Cadeillan par St-Clair (Gers).

BULLETIN FINANCIER

Les nouvelles de Turquie, il faut le reconnaître, n'ont aucune influence sur la tenue du marché. Des réalisations se produisent en vue de la liquidation, et c'est à cette cause seule qu'il faut attribuer la lourdeur de la séance d'aujourd'hui.

Le 3 0/0 s'inscrit à 101,60, le 3 1/2 0/0 à 101,62.

Nos établissements de crédit conservent les cours pratiqués hier : le Crédit Lyonnais se négocie à 1,041, le Comptoir National à 581; le Crédit Foncier vaut 672; la Société Générale toujours très ferme est demandée à 616.

Les Chemins français sont bien tenus : le Lyon à 1,676, le Nord à 2,142, l'Orléans à 1,878.

Le Suez s'inscrit à 3,748.

Nous laissons les fonds étrangers : l'Italien à 98,60, le Portugais à 26,05, la rente Turque à 25,05, la Banque Ottomane à 528; la rente Serbe 4 0/0 unifiée continue à être l'objet de demandes suivies à 68,10.

Sur le marché de Bruxelles, les Acéries d'Anvers cotent 60 fr.

A CÉDER DE SUITE

Gérance

D'UN BUREAU DE TABAC
SITUÉ A CAHORS
S'adresser au bureau du Journal

LE

PUITS QUI PARLE

PAR JEANNE SANDOL

VIII

Des vallons se creusent dans ces terrains gras et humides sillonnés de ruisseaux d'eaux vives. Des chemins encaissés fuient sous les clairières avec une grâce mystérieuse. L'herbe épaisse des prairies, où ruminent de belles vaches, le gazon touffu des vergers, où mûrissent les pommes, atténuent tous les bruits; un silence mélancolique règne dans ces campagnes, et le paysan Normand, subissant l'influence de ce calme champêtre, reste lui-même silencieux. Les chants y sont rares, et la jeunesse, sans expansion, ne témoigne pas de gaieté.

Geneviève fut très frappée de cet aspect mélancolique. Le ciel lui paraissait plus bas que le ciel lumineux de la Provence. Cette verdure uniforme semblait se mêler aux nuages gris-pâle qui fuyaient à l'horizon. Le contraste était si grand entre le pays méridional où s'était écoulée sa jeunesse et ces régions du nord qui lui étaient inconnues !

Là-bas, s'étendait le dôme profond d'un ciel italien; une lumière intense colorait le paysa-

ge, souvent aride, mais toujours embelli par la magie de la couleur; les roches nues, sans verdure, s'irrisant au soleil, brillaient comme des améthistes; la nature paraissait plus vivante, plus animée; l'atmosphère était subtile, éthérée et sonore !

La première impression, un peu triste, née du contraste, se dissipa lorsque Geneviève, arrivée au terme de son voyage, se trouva en présence du presbytère où son oncle l'attendait.

Tout auprès de l'église, séparée seulement par un petit cimetière, où les morts devaient se plaindre, s'élevait le presbytère de Saint-Amand. Lamartine l'a décrit dans son immortel poème de *Jocelyn*.

Même simplicité, même grâce rustique. Un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, ouvrant les fenêtres de ses deux façades au levant et au couchant. Les murs, tapissés de vieux poiriers d'un vert sombre, disparaissaient sous la feuillée. Mais ce qui complétait bien la poésie de cette demeure, c'était le toit de chaume encroûté de mousse, vrai jardin sauvage, où le vent avait apporté toutes les semences de la prairie et que couronnait, sur l'arête du comble, une gerbe d'iris.

Pour toute clôture, le jardin du presbytère n'avait qu'une haie vive taillée à hauteur d'appui. Là, point de mystère, rien de caché aux regards des passants. Le jardin, vrai jardin de curé, coupé de carrés réguliers bordés de thym, de sauge et de lavande, enfermait des légumes variés. Aux angles, des arbres fruitiers, pour la plupart des quenouilles de

poiriers. Des fleurs mêlées aux salades, des roses surtout en abondance pour parer l'autel de la Vierge. Une allée droite, assez large, partageant le jardin, aboutissait à une tonnelle de charmille.

Au fond de la tonnelle s'ouvrait une baie qui servait de cadre à un délicieux paysage. Une petite ville, à moitié enfouie dans un pli de la vallée, laissait apercevoir son élégant clocher, se détachant sur la colline onduleuse. Ça et là, des massifs de verdure, coupant la prairie, donnaient à cette partie du terrain la grâce d'un beau jardin anglais. Un château du siècle dernier, bâti à mi-côte de la colline, achevait ce joli paysage; le parc touffu, jeté en pente douce sur la déclivité du coteau, venait couvrir de son ombre les toits cachés de la petite ville.

La salle de verdure, garnie à l'intérieur d'un banc rustique, servait, en été, d'oratoire au bon curé; il venait y lire son bréviaire et se recueillir avant l'heure des sermons.

L'oncle de Geneviève, un vieillard aux mains tremblantes, ressemblait à son frère, M. Davillier. Tous deux étaient voués à de saintes causes : l'un à la science, l'autre à la religion; tous deux cherchant de toutes les forces de leur cœur le soulagement et le salut de leurs semblables. Le digne prêtre, autrefois curé d'une paroisse située au milieu de marécages pestiférés, se dévouant à une population décimée par la fièvre, avait refusé son changement. « Leurs souffrances m'ont attaché à eux, avait-il dit; je connais leurs maux et je puis leur être plus utile que ne le

serait un nouveau venu »

Ce n'avait été qu'à bout de forces et miné lui-même par le mal, que le saint homme avait enfin consenti à venir habiter un pays plus sain. Le tremblement de ses amis n'était pas chez lui un effet de l'âge, mais le résultat des fièvres paludéennes.

Depuis qu'il habitait ce riant presbytère, le saint prêtre avait recouvré la santé. Vénéré par le clergé du département, sa cure était le rendez-vous des ecclésiastiques de la contrée. Geneviève se trouvait encore, là, dans un milieu peu fait pour elle; mais sa raison, son intelligence élevée, et, de plus, son imagination d'artiste, finissaient par lui faire apprécier ce genre de vie.

L'arrivée de Geneviève chez le curé de Saint-Amand fit sensation dans le village. L'enfant surtout qui l'accompagnait excita la curiosité. Un berceau n'est pas chose commune dans un presbytère.

— Dites donc Mam'zelle Marthe, demandaient les commères, c'est-y à la nièce de M. le curé cet enfant-là ?

— Êtes-vous simple ! Vous ne l'avez donc pas regardée, cette jeunesse ? Elle a l'air d'une mère comme moi d'un évêque.

— Vous savez, Mam'zelle Marthe, on n'y connaît rien à ces petites dames de Paris. C'est si chétif, si peu fait comme nous autres, qu'on peut bien s'y tromper.

(A suivre.)

A VENDRE

Cuves, demi-muids, futailles et barriques. — Prix modérés. S'adresser à M. Jacques CLARY pressoir d'huile à Cahors, quai de Regourd.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 35 (31 Août 1901). 1° Sur le bassin d'Arcachon, par M. P. Kauffmann. 2° A travers le monde : Les transformations du littoral de la Somme. 3° Grandes courses de terre et de mer : Dimensions comparées du « Gauss » et de la « Discovery ». 4° L'expansion coloniale : Les îles Kerguelen. — Centre scientifique de l'expédition allemande. — Futur lieu de déportation pour la France. 5° Civilisations et religions : Le recensement de la France en 1901. — Les mœurs politiques aux Etats-Unis. — Un Etat de l'Union paralysé. 6° Livres et Cartes. 7° Conseils aux voyageurs : Sur la plage. — Les piqûres de Vives. — Différentes espèces de Vives. — Le venin de la Vive. — Les remèdes aux piqûres, par Paul Combes. Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes. Bureaux à la librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1500^e livraison (31 août 1901). Le Roman d'un Sot, par François Deschamps. — Une visite à Carrare, par P. Vincent. — Une journée de pêche aux bords du Niger, par J. Leprince. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Les Almanachs, par Louis Barron (suite). Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Hachette et C^e, boulevard Saint-Germain, 76, Paris, 6^e.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 39 — du 29 Août 1901. Cocorico, par Jules Chancel. — Le portrait de Lucette, par Eud. Dupuy. — La fille des Boers, par Paul Rolland. — Un honnête voleur, par S.-E. Robert. — Bounana, par Noël Lusin. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres. Illustrations de Ed. Gros, J. Girardet, A. Bertrand, Brend'Amour, etc. etc. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 29 Août 1901. V^{ie} Nacla : Chronique. — Jean Bouvier : Fierma. — Pierre de Lano et Emmanuel Galus : L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot : Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — Georges Beaume : Les Vendanges (suite). — Paul Gauthier : Balle perdue (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie. — M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté. — M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta. — M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale. Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

Table listing publications for various routes: 1° DE PARIS à TOURS. 2° DE TOURS à NANTES. 3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. 4° D'ORLÉANS à LIMOGES. 5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. 6° DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Le transport des tomates sur le réseau des chemins de fer d'Orléans

Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Nord mettent en vigueur à partir du 7 Juillet, un tarif d'exportation nouveau pour les transports de tomates expédiées de la Vallée de la Garonne sur les marchés Anglais.

Ce nouveau tarif est ainsi conçu : Tomates emballées par wagon chargé d'au moins 4,000 kil. ou payant pour ce poids. De Marmande-Tonneins Agen et Montauban à Boulogne, Calais, Dunkerque : par 1,000 kilog. 40 fr.

Ce prix de 40 fr. comprend les frais de chargement, de déchargement, de gare et de transmission. Il est réduit à 38 fr. pour les envois faits à destination du Tréport-Mers. Ce prix est inférieur à la moitié du tarif ancien et les compagnies prennent d'ailleurs les mesures nécessaires pour accélérer les transports dans la mesure utile.

Il ne paraît pas douteux que ces dispositions nouvelles et avantageuses ne favorisent le développement de cette importante culture dans tout le bassin de la Garonne.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

En outre du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa.

On délivre des Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1^{er} JUILLET 1901)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Limoges, Brive, Cahors, and Toulouse with departure and arrival times for different train classes.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Cahors, Brive, and Paris with departure and arrival times.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations like Libos, Cahors, and Paris.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations like Cahors, Libos, and Paris.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations like Capdenac, Cahors, and Libos.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations like Cahors, Capdenac, and Libos.

Advertisement for 'La VRAIE MODE' featuring a 10 cent price tag, 'En Vente partout', and details about a literary supplement and subscription information.